

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 513

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191122

**Direction en charge :** Mission Foncier

**Objet :** Autorisation de déposer des permis de démolir sur deux tènements propriété de la Ville de Saint-Étienne au 17 rue Benoît Malon et 10 rue Docteur Laennec - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2019

**Compte rendu affiché le :** 10/12/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

**Absents-Excusés :**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

**Absents :**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 513

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191122

**Direction en charge :** Mission Foncier

**Objet :** Autorisation de déposer des permis de démolir sur deux tènements propriété de la Ville de Saint-Étienne au 17 rue Benoît Malon et 10 rue Docteur Laennec - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Conformément à l'article L. 421-3 du code de l'urbanisme et par délibération du Conseil Municipal du 7 Janvier 2008, il a été instauré le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

La Ville de Saint-Étienne est propriétaire de plusieurs bâtiments qui sont désaffectés ou qui doivent l'être et qui ont vocation à être démolis. De la même façon, la Ville de Saint-Étienne a également acquis, dans ses réserves foncières, des bâtiments qui ont également vocation à être démolis.

□ **Motivation et Opportunité :**

Les sites concernés sont les suivants :

Un bâtiment situé 17 rue Benoît Malon. Ce bâtiment est un actuellement utilisé par le centre musical Massenet. Cette école de musique va être relocalisée dans le bâtiment de la Comète. L'état du bâtiment est médiocre. L'espace libéré a vocation à créer de nouvelles superficies constructibles pour de l'habitat neuf donnant sur le jardin Felix Thiollier.

Un bâtiment scolaire dépendant de l'école du Guizay situé 10 rue Docteur Laennec. Dans le cadre de la restructuration de l'école, un bâtiment désaffecté de 700m<sup>2</sup> doit être démolit. Le site sera renaturé.

□ **Contenu :**

Afin d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour chacun de ces bâtiments, une délibération est nécessaire. Ces démolitions seront planifiées en fonction de leur degré de priorité.

Les démolitions sont réalisées par la Ville de Saint-Étienne, elles sont engagées dans le cadre de marchés relatifs aux démolitions.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à déposer un permis de démolir sur les biens évoqués ci-dessus.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>	
<b>Christiane JODAR</b>	